



CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION

Le Directeur Général

DECISION N°075-11-2014 portant nomination des Chefs de Service du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)

Le Directeur Général du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG),

- Vu** les Statuts du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG), notamment en leurs articles 5, 6 et 8,
- Vu** la Décision n° 057-11-2014 du 17 novembre 2014 portant organisation du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG),
- Vu** la Décision n° 012 du 15 mars 2013 du Président du Conseil d'Administration portant nomination du Directeur Général du CESAG,

D E C I D E

Article premier

Sont nommés Chefs de Service :

Au titre du Secrétariat Général

- Monsieur **Abdoul Karim DJAMBEIDOU TAHIROU**, Chef de Service Informatique.

Au titre de la Direction Administrative et Financière

Département de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH)

- Madame **Lahinatou BONI**, Chef de Service de la Gestion des Ressources Humaines et du Développement Social (SGRHDS).
- Monsieur **Oumar ONGOIBA**, Chef de Service Approvisionnement et Moyens Généraux (SAMG).

...

Au titre du Département Financier et Comptable

- Monsieur **Simou Takpara KOLLOW**, Chef de Service Finance (SF).
- Madame **Binta ALFIDJA**, Chef de Service Comptabilité (SC).

Au titre du Département des Ressources Pédagogiques (DRP)

- Monsieur **Racine GUENE**, Chef de Service Scolarité et Admissions (SSA), cumulativement avec ses fonctions de Chef de Département des Ressources Pédagogiques.
- Monsieur **Modou MAR**, Chef de Service Logistique Pédagogique (SLP).
- Monsieur **Mathias Diomaye FAYE**, Chef de Service Documentation et Archives (SDA).

Au titre des Projets

- Monsieur **Mamadou LEYE**, Chef de Service de Suivi Financier et Comptable des Projets, cumulativement avec ses fonctions de Responsable Administratif et Financier du PMBF.

Article 2

La présente Décision, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Dakar, le 17 NOV 2014



Prof. Boubacar BAIDARI